



# COMMUNE DE VRED

Tél. 03.27.90.51.33  
**2025-050**

Envoyé en préfecture le 05/01/2026

Reçu en préfecture le 05/01/2026

Publié le

ID : 059-215906298-20251210-2025\_050A-DE

<u>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2025</u>				
<u>Date de la convocation :</u> 4 Décembre 2025	L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le Dix Décembre à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de VRED s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Madame Marie-Françoise FALEMPE, Maire			
<u>Date d'affichage de la convocation :</u> 4 Décembre 2025				
<u>Nombre de conseillers :</u>  En exercice : 12 Quorum : 7 Présents : 10 Pouvoirs : 2 Votants : 12	Membres	Présents	Absents	Donne pouvoir à
	Madame FALEMPE Marie-Françoise	X		
	Madame DUQUESNE Laurence	X		
	Monsieur SOQUET Éric	X		
	Monsieur KEERSTOCK Daniel	X		
	Madame TRIOLO Accursia	X		
	Monsieur MAITTE Yves	X		
	Monsieur HARDY Frédéric	X		
<u>Secrétaire de Séance :</u> Éric SOQUET	Monsieur ZEIMEN Nicolas		X	DUQUESNE Laurence
	Madame CARPEZA Elodie		X	KEERSTOCK Daniel
	Madame HALLANT Dany	X		
	Monsieur BONNET Guy	X		
	Monsieur FOUCAUT Alain	X		
<u>Objet de la délibération :</u> <b>Délibération rectificative des tarifs fermages</b>	Sens du Vote : Adoption			
	Votes Pour : 10	Votes Contre : 0	Abstention : 2	
<u>Considérant une erreur matérielle à la date de réunion du Conseil Municipal figurant dans la délibération n° 2025-050 du 10 décembre 2025, la présente délibération annule et remplace la précédente afin de rectifier cette erreur matérielle.</u>				
Vu la délibération n°2023-005 du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Vred en date du 1 <sup>er</sup> décembre 2023 fixant les tarifs des baux de fermages pour les parcelles appartenant au Centre Communal d'Action Sociale de Vred,				
Vu la délibération n°2023-051 du Conseil municipal de Vred en date du 18 décembre 2023 fixant les tarifs des baux de fermages pour les parcelles appartenant à la Commune de Vred,				
Vu la délibération n°2025-041 du Conseil municipal de Vred en date du 29 octobre 2025 prononçant la dissolution du CCAS au 31 décembre 2025,				
Considérant qu'il est nécessaire d'uniformiser les tarifs applicables des parcelles communales aux parcelles appartenant au Centre Communal d'Action Sociale qui sont classées en catégorie I,				
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,				
DECIDE				
D'appliquer le tarif de 150 euros l'hectare pour les parcelles classées en catégorie I.				

Les tarifs applicables aux catégories II et III restent identiques à ceux fixés en 2023.

Ainsi, les tarifs des baux de fermages pour une même catégorie seront les suivants à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2026 :

**CATEGORIE I : 150 euros l'hectare**

**CATEGORIE II : 110 euros l'hectare**

**CATEGORIE III : 90 euros l'hectare.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,

Eric SOQUET



Le Maire,

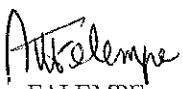


Marie-Françoise FALEMPE

Certifie exécutoire par le Maire compte tenu de la réception  
en Sous-Préfecture le et de la publication

le - 5 JAN. 2026

Le Maire,



Marie-Françoise FALEMPE